

**Présidence****Vice-présidence CFVU****Direction Générale des services**

Affaire suivie par :

Marie BELLET

Responsable des Instances

**DEPE**

Affaire suivie par :

Marjorie CESNE

[secretariatcfvu@univ-rouen.fr](mailto:secretariatcfvu@univ-rouen.fr)**CFVU****18 novembre 2022 - URN****Décision n°CFVU-2022-76**

A l'ouverture de la réunion, le quorum est atteint par 21 votants, dont 5 membres représentés.

**Création du DU Insuffisance cardiaque**

- Vu la demande de création du DU Insuffisance cardiaque
- Vu le tableau des enseignements afférent

*Approbation de la création du DU Insuffisance cardiaque*

Pour	19
Contre	0
Abstention	2
NPPV	0

**La CFVU approuve la création du DU Insuffisance cardiaque.**

Fait à Rouen, le 22 novembre 2022

Le Président de l'université de Rouen  
Normandie

Joël ALEXANDRE



## DEMANDE DE CREATION

### DIPLÔME D'UNIVERSITE SANTE

#### PRISE EN CHARGE EN PROXIMITE DU PATIENT INSUFFISANT CARDIAQUE

.....

#### DATES ET AVIS DES INSTANCES

Date et avis du Conseil de Gestion de la composante principale de rattachement (joindre l'avis): avis favorable 27 avril 2022

Date et avis de la CFVU :

Date et avis de la commission des finances (DIU uniquement) :

Date et avis du Conseil d'Administration :

#### PIECES A JOINDRE

Avis des instances universitaires : conseil de gestion, CFVU

Fiche tableau des enseignements

Dans le cadre d'un DIU : projets de conventions de partenariats, avis des instances des universités partenaires

#### EQUIPE PEDAGOGIQUE

#### RESPONSABLE(S) PEDAGOGIQUE(S) DE LA FORMATION

Nom et Prénom : Fabrice BAUER

Fonctions : PU PH

Composante : UFR santé

Adresse électronique : [fabrice.bauer@chu-rouen.fr](mailto:fabrice.bauer@chu-rouen.fr)

Composante de rattachement du diplôme et/ou autres Universités associées : UFR Santé

## COMPOSITION DE L'EQUIPE PEDAGOGIQUE

NOM	Qualité	Etablissement / Organisme
Jouhair Hugo	PH Médecine polyvalente	CH de l'AUSTREBERTHE
Poulingue Géraldine	PH Médecine polyvalente	CH Elbeuf-Louviers
Poulingue Yann	PH Médecine interne polyvalente	GHT Caux Maritime
Bauer Fabrice	PU-PH Cardiologie	CHU Rouen

## FINALITÉ DE LA FORMATION

## OPPORTUNITE DE CREATION :

**A quel(s) besoin(s) du monde socio-économique et culturel répond la formation ? Indiquer comment s'est faite l'identification et l'analyse du besoin.**

*"L'insuffisance cardiaque est une pathologie chronique, évolutive et émaillée de complications aiguës entraînant **chaque année près de 200 000 hospitalisations et causant le décès de 70 000 personnes.***

*Du fait du vieillissement de la population, le nombre de patients augmente de +25% tous les 4 ans. Il s'agit donc d'un « raz de marée » qui va submerger un système de santé dont la démographie médicale est en chute libre sur les 10 prochaines années." – Livre blanc de l'insuffisance cardiaque - publié en septembre 2021 par la Société Française de Cardiologie.*

- ➔ Priorité absolue de former sur l'ensemble du territoire les professionnels de santé à la prise en charge des patients insuffisants cardiaques.
- ➔ Forte demande nationale médicale de développer la pratique de l'échographie cardiaque transthoracique au plus près des patients (hôpitaux de proximité, EHPAD, ambulatoire, maison de santé), en dehors des centres de recours.
- ➔ Développement d'une prise en charge en réseau structurée autour d'une filière insuffisance cardiaque en y associant la pratique avancée infirmière, la médecine hospitalière polyvalente de proximité, les médecins généralistes et les cardiologues.

## OBJECTIFS DE LA FORMATION - COMPETENCES VISEES :

**Les diplômés seront capables de ...**

- Dépister, diagnostiquer et traiter une poussée d'insuffisance cardiaque aiguë et en faire le bilan étiologique.
- Dépister, diagnostiquer et traiter une insuffisance cardiaque chronique et en faire le bilan étiologique.
- Connaître les principales étiologies de l'insuffisance cardiaque, assurer leur traitement et leur suivi.
- Dépister, diagnostiquer et traiter les comorbidités associées à l'insuffisance cardiaque.
- Participer à la coordination en réseau sur le territoire du patient insuffisant cardiaque (médecin traitant, spécialistes, paramédicaux).
- Prévenir les décompensations aiguës, le recours aux soins d'urgence.
- Assurer le suivi échocardiographique. Savoir recourir aux avis spécialisés par téléexpertise.
- Participer à la formation et la diffusion de ces compétences en tant que tuteur après obtention du diplôme.

## POSITIONNEMENT DE LA FORMATION

### PLACE DE LA FORMATION DANS L'OFFRE DE FORMATION

**Précisez la place de la formation dans l'offre de formation locale (notamment de l'Université), régionale (notamment de la ComUE), national ou international, selon les cas. Le cas échéant, décrire l'objet et l'intérêt de partenariat envisagés avec d'autres établissements ou organismes de formation.**

- De par sa conception, il s'agit d'une formation universitaire unique sur le territoire national à notre connaissance, une première pour l'Université de Rouen. Il se distingue notamment du DIU d'Insuffisance cardiaque porté par la Sorbonne et l'Université de Nantes en ce sens qu'il associe une formation théorique de proximité en réseau et graduée pour prise en charge globale des patients mais aussi pratique à l'échocardiographie, permettant aux professionnels formés de devenir autonomes dans la réalisation d'échographies cardiaques, examen indispensable dans la prise en charge de l'insuffisance cardiaque.
- Il sera destiné à des médecins, des IPA et des IDE locales, régionales et nationales
- La formation théorique distancielle permet d'ouvrir ce DIU à l'ensemble des professionnels du territoire national. Le tutorat obligatoire par un professionnel reconnu comme compétent dans la pratique de l'échocardiographie transthoracique pour réalisation de l'enseignement pratique sur place assure la cohérence territoriale du projet.

### PLACE DE LA FORMATION DANS LE TISSU ECONOMIQUE

**Précisez les relations avec les entreprises, associations et autres partenaires socio-économiques ou culturels**

SANS OBJET

### ÉLÉMENTS DIFFERENCIATEURS DE CETTE FORMATION GARANTISSANT SON SUCCES

**Décrire ce qui caractérise cette formation et ce qui peut garantir son succès.**

Sur le sujet il existe :

- Un besoin urgent et impératif de formation à l'insuffisance cardiaque et à l'échocardiographie examen de référence de la prise en charge.

- Difficulté croissante à obtenir la réalisation d'échographies cardiaques transthoraciques (ETT), indispensables au diagnostic et au suivi des patients insuffisants cardiaques.
- Un DIU d'échocardiographie sur l'université de Rouen. Public visé : cardiologues.
- Un DIU Prise en charge de l'insuffisance cardiaque centralisé par l'Université de Nantes. Formation uniquement théorique, sans formation pratique à l'échocardiographie.

Le DU proposé ici :

- Unique en France par sa conception. DU associant une formation théorique complète ET une formation pratique de qualité à l'échographie cardiaque.
- Une démocratisation de la formation et au dépistage de l'insuffisance cardiaque à des professionnels de santé très concernés par cette pathologie et très représentés sur le plan territorial (IPA, IDE, médecin hospitalier polyvalent MCO – SSR, gériatre, interniste, urgentiste).
- Intérêt majeur des médecins hospitaliers polyvalents pour cette formation. Formulé comme une priorité par le CNP de médecine interne au travers de sa présidente Pr BOURGARIT et la Société Française de Médecine Polyvalente (SFMP).
- Une formation distancielle théorique, accessible à tous. Une formation tutorée de proximité pour la formation pratique à l'échographie cardiaque
- Outils permettant de structurer le réseau territorial de professionnels de santé impliqués dans la prise en charge de l'insuffisance cardiaque.
- En perspective : possibilité d'une intégration du diplôme au DPC, via le Collège National Professionnel de médecine interne.

## PUBLICS CONCERNES

Stagiaires de la formation continue



Effectifs attendus : 20 la première année puis 30 à 40 par an.

Etudiants en formation initiale :



Effectifs attendus : public non concerné en première intention, néanmoins, un interne motivé par cette formation, présentant un projet territorial cohérent avec lettre de soutien à l'appui pourra présenter sa candidature au comité pédagogique, celui-ci se réservant alors la possibilité d'accepter ce type de candidature

:

### **Prérequis : (niveau de diplôme et/ou expérience professionnelle)**

*À qui s'adresse cette formation ? Quels sont les catégories, métiers ou les fonctions concerné(e)s par cette formation ? ou formation « tous publics »*

*Les conditions d'accès : une durée d'activité professionnelle est-elle nécessaire ? Dans quel domaine ?*

*Un niveau minimum est-il exigé pour suivre cette formation ?*

- Pré requis : travail en réseau, portage de projet avec lettre de soutien à l'appui (CPTS, ARS, GHT, CPAM, organisations territoriales).
- Docteurs diplômés en Médecine Générale, Médecine d'Urgence, Médecine Interne, Gériatrie
- IPA en poste avec un médecin compétent dans la prise en charge de l'insuffisance cardiaque et la pratique de l'échographie cardiaque (cardiologue, médecin diplômé du présent DIU, d'un DIU d'échocardiographie...)

- IDE issue d'un service de médecine polyvalente/gériatrie/médecine interne, diplômée depuis plus de 5 ans, encadrée par un médecin compétent dans la prise en charge de l'insuffisance cardiaque et la pratique de l'échographie cardiaque (cardiologue, médecin diplômé du présent DIU, d'un DIU d'échocardiographie...)

## ORGANISATION PÉDAGOGIQUE DE LA FORMATION

### PROGRAMME

- Complétez le tableau des enseignements joint

- **Durée totale de la formation en heures (base 7h/jour ou 6h/jour) et en jours** : 5h/j (soirées de formation) sur 12 modules soit 60h totales de formation théorique en distanciel, auxquelles s'ajouteront 60h de formation pratique tutorée à l'échocardiographie.

- Est-il possible de s'inscrire à un ou plusieurs modules uniquement ?

OUI       NON

Si oui, détailler les compétences visées par chaque module :

- Est-il possible pour le participant d'échelonner la formation ? (sur plusieurs années. Si c'est le cas, le règlement des droits de scolarité est dû chaque année)

OUI       NON

**Précisez** : DU sur un an, + 1 an de report possible pour la validation du stage pratique. Validation dans les 2 ans après l'inscription.

### MOYENS ET METHODES PEDAGOGIQUES MOBILISES POUR LA FORMATION

Moyens pédagogiques :

- Dossiers pédagogique remis aux stagiaires
- Espace de cours accessible en ligne : cloud type google drive
- Salle de cours traditionnelle (tableau, vidéoprojecteur)
- Salle informatique (connexion internet, PC, ...)
- Salle de Travaux pratiques. *Préciser le matériel utilisé* :

Autres. Préciser : distanciel sur ordinateur

Méthodes pédagogiques :

Ateliers d'entraînement

Analyse de pratiques

Exposé magistral

Jeux de rôle

Etudes de cas

Participation à des conférences/séminaires/colloques

Formation pratique obligatoire = STAGE PRATIQUE avec tuteur – Porte folio – Durée 60h de pratiques pour réalisation de 100 échocardiographies validées minimum sur carnet de stage, en parallèle de la formation théorique de 60h. En 3 phases : observationnelle – compagnonnage – mise en autonomie et contrôle différé. Tuteur proposé par le participant et validé par le comité pédagogique. Le comité pédagogique peut aider au participant à trouver un tuteur. Les lieux de stages seront ceux des tuteurs, en pratique services de cardiologies CHU – CH – hôpitaux de proximité – cliniques – cabinets libéraux etc...

Autres. Préciser :

## ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS

- La formation est-elle dispensée en présentiel ?

OUI

NON

Si oui, précisez le(s) lieu(x) de formation :

- La formation est-elle dispensée à distance ?

OUI

NON

Si oui, précisez :

MODALITE	VOLUME HORAIRE théorique (en heure)	PRODUCTIONS ATTENDUES des stagiaires ( <i>travaux effectivement accomplis qui servent de preuve : dossiers, fichiers, qcm, etc.</i> )
Captation	10h	
Classe virtuelle		
Production individuelle		
Production collective		
Serious game		
Tutorat en ligne		
Vidéo interactive		
Cours sonorisés	40h	
Vidéo non-interactive		
QCM		
Autre : préciser	10h Cas cliniques	Cours interactifs

**- Préciser les modalités de suivi et d'évaluation spécifiques aux séquences de FOAD :**

- Utilisation d'une plateforme de visio-conférence type ZOOM
- Participation synchrone des participants aux cours magistraux proposés en distanciel
- Captation des cours lors de l'enseignement puis mise à disposition des étudiants sur la plateforme de l'Université.
- Formations réalisées en direct pour favoriser les échanges et les questions avec l'enseignant à la fin de ceux-ci.
- Présence obligatoire au cours pour plus de 80%% des enseignements. (Absence a deux séminaires acceptable) Relevé des connexions faisant foi.

**Préciser les moyens d'organisation, d'accompagnement ou d'assistance pédagogique et technique, mis à disposition du stagiaire. *Compétences et qualifications des personnes chargées d'assister le bénéficiaire de la formation (formateurs, tuteurs ou e-tuteurs, coordonnateurs, assistants techniques) :***

- Enregistrement des cours mis à disposition des participants
- Diaporama converti en pdf mis à disposition des participants
- Contact via l'adresse mail auprès des responsables pédagogiques.
- Un essai de connexion aura lieu une semaine avant le démarrage de la formation universitaire pour s'assurer de la compréhension à la connexion informatique, à la connexion au meeting et aux échanges via un forum.
- Un tutoriel .pdf sera envoyé à l'étudiant au décours de son inscription.
- Introduction au DIU lors de la première session – Questionnaire de satisfaction et retour des étudiants lors de la dernière session du DU.
- Discussion de la création d'un porte folio pour les participants

**Préciser les modalités techniques dédiées au suivi et rythme du suivi FOAD (messagerie, intranet, forum de discussion, ligne téléphonique dédiée, enseignement, coordination pédagogique, soutien aux travaux personnels, assistance technique, etc.) :**

- Forum de discussion supervisé et synthétisé régulièrement par l'équipe pédagogique
- Adresses mail des responsables pédagogiques à disposition des étudiants

**Rythme des enseignements (regroupements ponctuels, sur une année ou 2...) :**

- Une soirée d'enseignement de 5h à raison de deux sessions par mois environ
- Formation pratique à l'échographie cardiaque en séminaire par demi-journée – Possibilité de sessions en binôme

## MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET COMPÉTENCES

**Modalités de contrôle des connaissances et des compétences et obtention du diplôme**

- Contrôle terminal des connaissances portant sur les enseignements théoriques
- Sous forme de cas clinique. Réponses par QCM.

- Iconographie échographique transmise aux étudiants 1 semaine avant l'examen, en téléchargement via la plateforme de l'université.
- Validation de l'examen si résultats  $\geq$  a 10/20.
- STAGE PRATIQUE avec tuteur – Porte folio – Durée 60h pratique, 100 échocardiographies validées minimum. En 3 phases : observationnelle – compagnonnage – mise en autonomie et contrôle différé.
- Validation du DU si validation de l'examen terminal avec résultats  $\geq$ 10/20 et validation par le tuteur sur carnet de stage de 100 échocardiographies.

#### **Nombre de sessions d'examen, admissibilité et report d'une session sur l'autre)**

- Session unique terminale sur l'enseignement théorique.
- Redoublement possible
- Validation du diplôme après réalisation de 100 ETT en autonomie et validées par le tuteur, avec étalement possible sur 2 ans.
- Porte folio (validations d'objectifs par le tuteur...)

### EVALUATION DES ENSEIGNEMENTS

#### **Evaluation de la formation par le participant :**

***(La loi du 5 mars 2014 introduit la notion de critères de qualité de la formation et demande aux formateurs d'être en mesure de prendre en compte les appréciations des formés sur la formation.)***

L'évaluation de la pertinence et de l'organisation de la formation par les étudiants est réalisée via un questionnaire en fin de formation, numérique ou papier.

***Préciser la façon donc ces appréciations seront analysées et prises en compte par l'équipe pédagogique.***

Dernier module : temps consacré en visioconférence à l'évaluation de la formation par les participants (retours sur la qualité, les attendus, organisation, suivi...) – l'échange permettra d'adapter les modalités organisationnelles et le contenu pour la promotion suivante.

## UNIQUEMENT POUR LES DU-DIU EN SANTE

## PROGRAMME DE DPC (DEVELOPPEMENT PROFESSIONNEL CONTINU)

La formation proposée s'inscrit-elle pour tout ou partie dans le cadre d'un programme DPC ?

OUI  NON

Si non, pourquoi ?

Si oui, précisez sur quelle partie du programme :

- Formation théorique et formation pratique à l'ETT.

Sur quelle(s) orientations nationales HAS (voir annexe 1) :

- Orientation n° 14 : Evaluation et amélioration de la pertinence des parcours (dont les parcours pertinence HAS : BPCO, IRC, IC, maladies coronariennes stables, obésité, diabète, AVC, Parkinson).
- Orientation n° 15 : Pertinence du recours à l'innovation numérique en santé (intelligence artificielle, big data, internet des objets).
- Orientation n° 23 : Appui à la construction et à la mise en œuvre de projets d'exercice coordonné ;
- Orientation n° 25 : Indications et bonnes pratiques en matière de télémédecine, de télésoins et de robotisation.

Médecin spécialisé en médecine générale :

- Orientation n° 95 : Prise en charge des patients multi morbides.
- Orientation n° 96 : Prise en charge des patients à risque cardiovasculaire et métabolique ;
- Orientation n° 99 : Gestes techniques utiles dans la pratique de la médecine générale
- Orientation n° 103 : Démarche diagnostique en médecine générale,

Médecin spécialisé en médecine interne et immunologie clinique :

- Orientation n° 104 : Utilisation au lit de l'échoscopie (échographe de poche).

Médecin spécialisé en médecine d'urgence :

- Orientation n° 143 : Perfectionnement et avancées dans la prise en charge des situations aiguës dans les structures
- Orientation n° 144 : Régulation, triage, orientation des patients en situation d'urgence

## ANNEXE 1 ORIENTATIONS NATIONALES HAS 2020-2022

ORIENTATIONS PLURIANNUELLES PRIORITAIRES DE DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL  
CONTINU S'INSCRIVANT DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE NATIONALE DE SANTÉ

I. - Mettre en place une politique de promotion de la santé, incluant la prévention, dans tous les milieux et tout au long de la vie

- orientation n° 1 : Promotion des comportements favorables à la santé, incluant l'alimentation saine et l'activité physique régulière ;
- orientation n° 2 : Promotion de la santé sexuelle ;
- orientation n° 3 : Promotion de la vaccination ;
- orientation n° 4 : Renforcement du dépistage organisé des cancers ;
- orientation n° 5 : Renforcement du repérage du risque cardio-vasculaire élevé et de diabète de type 2 ;
- orientation n° 6 : Prévention et prise en compte des pathologies imputables à l'environnement (saturnisme, mésothéliome, intoxication par le CO...) et des facteurs environnementaux pouvant avoir un impact sur la santé (pollution de l'air intérieur et extérieur, perturbateurs endocriniens, changements climatiques, champs électromagnétiques et électro sensibilité...).

II. - Garantir la qualité, la sécurité et la pertinence des soins

## Qualité et sécurité des prises en charge

- orientation n° 7 : Maîtrise des risques associés aux actes et aux parcours de soins ;
- orientation n° 8 : Signalement et gestion des évènements sanitaires indésirables.

## Pertinence des soins

- orientation n° 9 : Bon usage des médicaments ;
- orientation n° 10 : Juste prescription des antibiotiques et mesures de prévention des infections, y compris pour les infections graves (sepsis) pour maîtriser l'antibiorésistance ;
- orientation n° 11 : Bon usage des dispositifs médicaux ;
- orientation n° 12 : Juste prescription des examens complémentaires ;
- orientation n° 13 : Evaluation et amélioration de la pertinence des actes (dont les 10 actes prioritaires HAS/ IRDES : ablation des amygdales, chirurgie de l'appendicite, césarienne, chirurgie de l'obésité, chirurgie de la prostate, chirurgie du syndrome du canal carpien, ablation de la vésicule biliaire, ablation de l'utérus, prothèse totale du genou, ablation de la thyroïde) ;
- orientation n° 14 : Evaluation et amélioration de la pertinence des parcours (dont les parcours pertinence HAS : BPCO, IRC, IC, maladies coronariennes stables, obésité, diabète, AVC, Parkinson).

## Innovation numérique en santé

- orientation n° 15 : Pertinence du recours à l'innovation numérique en santé (intelligence artificielle, big data, internet des objets).

### III. - Renforcer la réflexion éthique en santé et la place des usagers dans leur prise en charge

#### Réflexion éthique en santé

- orientation n° 16 : Prise en compte des principes éthiques dans les pratiques professionnelles ;
- orientation n° 17 : Promotion de la bientraitance dans la pratique du soin ;
- orientation n° 18 : Annonce et accompagnement du diagnostic d'une maladie grave.

#### Place des usagers dans leur prise en charge

- orientation n° 19 : Prise en compte de l'expérience patient dans les pratiques ;
- orientation n° 20 : Intégration d'une démarche de décision de soins partagée ;
- orientation n° 21 : Orientation et prise en charge des aidants.

### IV. - Assurer la coordination et la continuité des parcours et des prises en charge

#### Accès aux soins

- orientation n° 22 : Maîtrise de stage et tutorat en ambulatoire.

#### Outils de coordination

- orientation n° 23 : Appui à la construction et à la mise en œuvre de projets d'exercice coordonné ;
- orientation n° 24 : Utilisation appropriée des outils informatisés de coordination (DMP, messageries sécurisées, dossiers patients informatisés) ;
- orientation n° 25 : Indications et bonnes pratiques en matière de télémédecine, de télésoins et de robotisation.

#### Parcours de prise en charge liés aux pathologies et troubles de santé

- orientation n° 26 : Prise en charge des cancers, notamment chez l'enfant, l'adolescent et le jeune adulte ;
- orientation n° 27 : Repérage, évaluation de la crise suicidaire et intervention de crise chez les patients vivant avec des troubles psychiatriques ;
- orientation n° 28 : Dépistage et prise en charge des maladies neuro-dégénératives (Alzheimer, Parkinson et SEP) ;
- orientation n° 29 : Repérage précoce, dépistage, diagnostic et intervention pour les enfants présentant des troubles du neuro-développement (TND), dont les troubles du spectre de l'autisme (TSA) ;
- orientation n° 30 : Repérage précoce et prise en charge des pathologies psychiatriques et des troubles psychiques chez les enfants et adolescents ;
- orientation n° 31 : Diagnostic et évaluation chez l'adulte présentant des troubles du spectre de l'autisme (TSA) ;
- orientation n° 32 : Amélioration de la prise en charge de la douleur ;
- orientation n° 33 : Maîtrise des fondamentaux de l'éducation thérapeutique du patient.

#### Prise en charge de populations spécifiques

- orientation n° 34 : Prise en charge des problématiques de santé de la femme : contraception, suivi de grossesse jusqu'au post-partum, endométriose, spécificité du risque cardiovasculaire, ménopause, troubles fonctionnels gynécologiques, interruption volontaire de grossesse (IVG) ;
- orientation n° 35 : Repérage et prise en charge des pathologies des professionnels de santé ;
- orientation n° 36 : Prévention, repérage et prise en charge des pathologies et des risques sanitaires liés aux conditions et environnements particuliers d'emploi des militaires ;
- orientation n° 37 : Prise en compte des spécificités de prise en charge des patients en situation de handicap ;
- orientation n° 38 : Repérage, accompagnement et prise en charge des donneurs d'organes, de tissus, de cellules hématopoïétiques et de gamètes.

## Prise en charge des personnes en situation spécifique

- orientation n° 39 : Repérage et prise en charge du risque de perte d'autonomie chez les personnes âgées à domicile ;
- orientation n° 40 : Accompagnement des patients en fin de vie et développement de l'accès aux soins palliatifs ;
- orientation n° 41 : Repérage précoce, accompagnement et prise en charge des patients présentant des pratiques addictives de type tabac, alcool, cannabis, opioïdes, jeux écrans, achats compulsifs, sexe ;
- orientation n° 42 : Repérage de la maltraitance et de la violence et conduite à tenir ;
- orientation n° 43 : Repérage, prise en charge et orientation des personnes en situation de grande exclusion et notamment des femmes enceintes en situation de précarité.

## Prise en charge en situations de crise

- orientation n° 44 : Préparation et organisation coordonnée, civile et militaire, de la réponse aux situations sanitaires exceptionnelles (SSE) et prise en charge somatique et psychique des victimes induites ;
- orientation n° 45 : Prise en charge du "blessé de guerre" par le service de santé des armées.

## ORIENTATIONS PLURIANNUELLES PRIORITAIRES DE DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL CONTINU DÉFINIES PAR PROFESSION OU PAR SPÉCIALITÉ

## Professions médicales

## Médecin

- médecin spécialisé en allergologie :
- orientation n° 46 : Prescription et suivi d'une immunothérapie allergénique,
- médecin spécialisé en anatomie et cytopathologie pathologiques :
- orientation n° 47 : Mise en œuvre de l'onco-théranostique ;
- orientation n° 48 : Prise en charge des malformations et maladies rares à révélation anté ou post-natale ;
- orientation n° 49 : Innovation numérique en pathologie (pathologie numérique),
- médecin spécialisé en anesthésie-réanimation :
- orientation n° 50 : Prise en charge en médecine péri-opératoire ;
- orientation n° 51 : Prise en charge d'un patient présentant une ou plusieurs défaillances d'organe ;
- orientation n° 52 : Conduite d'anesthésie dans un parcours d'anesthésie sécurisé,
- médecin spécialisé en médecine cardiovasculaire :
- orientation n° 53 : Maîtrise de l'imagerie cardio vasculaire ;
- orientation n° 54 : Innovations en cardiologie ;
- orientation n° 55 : Prise en charge des pathologies vasculaires ;
- orientation n° 56 : Prise en charge du syndrome d'apnée du sommeil (SAS) en cardiologie ;
- orientation n° 57 : Connaissance et promotion des bénéfices cardiovasculaires de l'activité physique (sport, réadaptation),
- médecin spécialisé en chirurgie maxillo-faciale :
- orientation n° 58 : Amélioration du diagnostic précoce des lésions potentiellement malignes de la muqueuse orale ;
- orientation n° 59 : Intégration des innovations dans la pratique des orthèses d'avancée mandibulaire ;
- orientation n° 60 : Avulsions des troisièmes molaires ;
- orientation n° 61 : Technique d'imagerie en chirurgie orthognatique ;
- orientation n° 62 : Chirurgie faciale à visée esthétique : Enjeux médicaux et médico-légaux,
- médecin spécialisé en chirurgie orthopédique et traumatologie :
- orientation n° 63 : Prise en charge des lésions dégénératives de l'appareil locomoteur ;
- orientation n° 64 : Prise en charge des déformations congénitales ou acquises des membres et de la colonne vertébrale,
- médecin spécialisé en chirurgie thoracique et cardiovasculaire :

- orientation n° 65 : Récupération améliorée après chirurgie (RAAC) thoracique et cardio-vasculaire ;
- orientation n° 66 : Amélioration de la qualité des soins délivrés en chirurgie thoracique et cardio-vasculaire avec l'utilisation des techniques mini-invasives ;
- orientation n° 67 : Prise en charge des traumatismes du thorax,  
- médecin spécialisé en urologie :
- orientation n° 68 : Prise en charge diagnostique et thérapeutique du sujet âgé en urologie ;
- orientation n° 69 : Nouvelles techniques chirurgicales en urologie ;
- orientation n° 70 : Récupération améliorée après chirurgie (RAAC) et prise en charge ambulatoire en urologie,  
- médecin spécialisé en chirurgie vasculaire :
- orientation n° 71 : Prise en charge des pathologies artérielles chroniques ;
- orientation n° 72 : Intégration d'innovations dans la pratique du chirurgien vasculaire,  
- médecin spécialisé en chirurgie viscérale et digestive :
- orientation n° 73 : Prévention, détection et prise en charge des complications opératoires ;
- orientation n° 74 : Innovations techniques et organisationnelles,  
- médecin spécialisé en dermatologie et vénéréologie :
- orientation n° 75 : Parcours de soins dans la prise en charge des dermatoses chroniques ;
- orientation n° 76 : Parcours de soins des urgences dermatologiques ;
- orientation n° 77 : Diagnostic des maladies dermatologiques par l'imagerie non invasive,  
- médecin spécialisé en endocrinologie, diabétologie et nutrition :
- orientation n° 78 : Prise en charge des pathologies hypothalamo-hypophysaires ;
- orientation n° 79 : Prise en charge des pathologies de la glande surrénale ;
- orientation n° 80 : Prise en charge des dysfonctionnements thyroïdiens ;
- orientation n° 81 : Prise en charge du nodule thyroïdien et du cancer de la thyroïde ;
- orientation n° 82 : Prise en charge des pathologies du métabolisme phospho - calcique,  
- médecin spécialisé en hépato-gastro-entérologie :
- orientation n° 83 : Prise en charge des hépatopathies chroniques ;
- orientation n° 84 : Prise en charge des pathologies ano-rectales : médicales et chirurgicales,  
- médecin spécialisé en génétique médicale :
- orientation n° 85 : Diagnostic et prises en charge des maladies rares ;
- orientation n° 86 : Orientations thérapeutiques dans les pathologies avec déterminisme génétique ;
- orientation n° 87 : Stratégies du diagnostic préimplantatoire, prénatal, postnatal et fœtopathologique dans les pathologies malformatives ou à prédisposition pour une pathologie grave de l'enfant et de l'adulte,  
- médecin spécialisé en gynécologie médicale et en gynécologie obstétrique :
- orientation n° 88 : Prise en charge des troubles de la statique pelvienne ;
- orientation n° 89 : Iatrogénie des actes en gynécologie obstétrique et chirurgie gynécologique ;
- orientation n° 90 : Iatrogénie des actes en gynécologie médicale et en médecine de la reproduction ;
- orientation n° 91 : Prise en charge de l'infertilité,  
- médecin spécialisé en maladies infectieuses et tropicales :
- orientation n° 92 : Prise en charge des maladies vectorielles à tiques (MVT) ;
- orientation n° 93 : Prise en charge du risque émergent biologique,  
- médecin spécialisé en médecine générale :
- orientation n° 94 : Suivi du développement de l'enfant, dépistage et prévention primaire ;
- orientation n° 95 : Prise en charge des patients multi morbides ;
- orientation n° 96 : Prise en charge des patients à risque cardiovasculaire et métabolique ;
- orientation n° 97 : Santé mentale notamment troubles anxieux et dépressifs avec développement des alternatives d'aide et de soins non pharmacologiques ;
- orientation n° 98 : Urgence et régulation des demandes de soins non programmés (DSNP) et de la permanence de soins ambulatoires (PDSA) ;

- orientation n° 99 : Gestes techniques utiles dans la pratique de la médecine générale ;
- orientation n° 100 : Prévention de la désinsertion socio-professionnelle ;
- orientation n° 101 : Communication avec le patient et son entourage ;
- orientation n° 102 : Psychothérapie en médecine générale ;
- orientation n° 103 : Démarche diagnostique en médecine générale,  
- médecin spécialisé en médecine interne et immunologie clinique :
- orientation n° 104 : Utilisation au lit de l'échoscopie (échographe de poche),  
- médecin spécialisé en médecine légale et expertises médicales :
- orientation n° 105 : Evaluation médico socio-économique du dommage corporel, y compris des accidents médicaux et leurs aspects juridiques ;
- orientation n° 106 : Recherche des causes de la mort à visée judiciaire, médicale, scientifique et de santé publique ;
- orientation n° 107 : Constatations des dommages infligés aux personnes et lien avec la justice,  
- médecin spécialisé en médecine et santé au travail :
- orientation n° 108 : Prévention et prise en charge du risque de désinsertion professionnelle et maintien dans l'emploi ;
- orientation n° 109 : Prévention des troubles musculo-squelettiques (TMS) ;
- orientation n° 110 : Expositions professionnelles aux agents chimiques ;
- orientation n° 111 : Risques psychosociaux (RPS) des travailleurs,  
- médecin spécialisé en médecine nucléaire :
- orientation n° 112 : Développements en matière de médicaments radiopharmaceutiques (MRP) pour la caractérisation phénotypique des cancers ;
- orientation n° 113 : Développement en matière de traitement par les médicaments radiopharmaceutiques et d'approche théranostique,
  
- orientation n° 239 : nouvelles technologies en médecine nucléaire.  
- médecin spécialisé en neurochirurgie :
- orientation n° 114 : Bonne utilisation des appareils radiologiques de guidage et de contrôle peropérateurs (amplificateurs de brillance, scanners per-opérateurs) ;
- orientation n° 115 : Radioprotection des patients et des soignants,  
- médecin spécialisé en oncologie :
- orientation n° 116 : Justification et optimisation des traitements par irradiation externe et curiethérapie,  
- médecin spécialisé en ophtalmologie :
- orientation n° 117 : Renforcement du dépistage organisé de l'amblyopie ;
- orientation n° 118 : Parcours DLMA rétinopathie diabétique et glaucome,  
- médecin spécialisé en oto-rhino-laryngologie (ORL) et chirurgie cervico-faciale :
- orientation n° 119 : Prise en charge des pathologies auditives ;
- orientation n° 120 : Prise en charge des pathologies pharyngo-laryngées ;
- orientation n° 121 : Prise en charge des pathologies rhino-sinusiennes ;
- orientation n° 122 : Prise en charge des pathologies vestibulaires,  
- médecin spécialisé en pédiatrie :
- orientation n° 123 : Promotion des nouvelles recommandations et des innovations en pédiatrie ;
- orientation n° 124 : Urgences vitales du nouveau-né au grand adolescent, reconnaître et orienter ;
- orientation n° 125 : Maladies chroniques de l'enfant : reconnaissance et coordination,  
- médecin spécialisé en pneumologie :
- orientation n° 126 : Prise en charge des maladies bronchiques (allergiques, inflammatoires, dégénératives, cancéreuses, toxiques, séquellaires) ;
- orientation n° 127 : Prise en charge des atteintes du tissu pulmonaire (alvéole, tissu conjonctif, réseau vasculaire, plèvre) ;
- orientation n° 128 : Prise en charge des maladies du sommeil : diagnostic, exploration et prise en charge

thérapeutique participative du patient,

- médecin spécialisé en psychiatrie :
- orientation n° 129 : Thérapeutiques non médicamenteuses des troubles mentaux ;
- orientation n° 130 : Stratégies diagnostiques et thérapeutiques dans les pathologies psychiatriques résistantes ;
- orientation n° 131 : Troubles psychiques et pathologies psychiatriques chez la personne âgée ;
- orientation n° 132 : Prévention, repérage et prise en charge des pathologies et des risques psychiatriques liés à l'environnement : familial, social, sociétal, professionnel ;
- orientation n° 133 : Amélioration de l'évaluation et de la prise en charge des personnes faisant l'objet de soins sans consentement et des personnes placées sous-main de justice ;
- orientation n° 134 : Troubles neuro-développementaux chez l'adulte,
- médecin spécialisé en radiologie et imagerie médicale :
- orientation n° 135 : Utilisation inadaptée de produits de contraste iodés/gadolinés ;
- orientation n° 136 : Risque en IRM hors risques liés l'injection ;
- orientation n° 137 : Accident hémorragique en radiologie interventionnelle de patient sous traitement par anticoagulants oraux directs (AOD) et antiagrégants plaquettaires,
- médecin spécialisé en médecine intensive-réanimation :
- orientation n° 138 : Innovations technologiques en médecine intensive réanimation ;
- orientation n° 139 : Perfectionnement dans la gestion des suppléances d'organes ;
- orientation n° 140 : Prise en charge du sepsis en médecine intensive réanimation,
- médecin spécialisé en rhumatologie :
- orientation n° 141 : Prévention de la chronicisation des pathologies de l'appareil locomoteur ;
- orientation n° 142 : Innovations thérapeutiques, techniques et organisationnelles en rhumatologie,
- médecin spécialisé en médecine d'urgence :
- orientation n° 143 : Perfectionnement et avancées dans la prise en charge des situations aiguës dans les structures d'urgence ;
- orientation n° 144 : Régulation, triage, orientation des patients en situation d'urgence ;
- orientation n° 145 : Perfectionnement et avancées en traumatologie d'urgence,
- médecin spécialisé en médecine vasculaire :
- orientation n° 146 : Prise en charge de l'artériopathie oblitérante et de la maladie thrombo-embolique veineuse ;
- orientation n° 147 : Diagnostic et traitement des artériopathies périphériques ;
- orientation n° 148 : Diagnostic et traitement des sténoses carotidiennes ;
- orientation n° 149 : Traitement des varices ;
- orientation n° 150 : Diagnostic et traitement de la maladie thromboembolique veineuse,
- médecin spécialisé en santé publique :
- orientation n° 151 : Pilotage, gestion et évaluation des nouvelles organisations territoriales et populationnelles en santé ;
- orientation n° 152 : Amélioration des pratiques en recherche clinique, en méthodologie biostatistique et en informations médico-économiques.
  
- médecin spécialisé en hématologie :
  
- orientation n° 240 : Suivi du patient transfusé : juste prescription des produits sanguins labiles et surveillance, prévention et traitement des évènements indésirables ;
  
- orientation n° 241 : Intégration des innovations dans la pratique en hématologie.

Spécialité commune aux médecins et aux chirurgiens-dentistes

- chirurgie orale :
- orientation n° 153 : Odontologie gériatrique.
- orientation n° 242 : Avancées en chirurgie implantaire et pré-implantaire ;
- orientation n° 243 : Prise en charge des pathologies de la muqueuse buccale ;
- orientation n° 244 : Prise en charge des pathologies osseuses maxillo-mandibulaires ;
- orientation n° 245 : Techniques chirurgico-orthodontiques innovantes appliquées aux tissus mous et osseux.

#### Chirurgien-dentiste

- chirurgien-dentiste omnipraticien :
- orientation n° 154 : Approches préventives et thérapeutiques en dentisterie conservatrice ;
- orientation n° 155 : Traitement des édentations partielles et totales ;
- orientation n° 156 : Indications, réalisation des traitements endodontiques et stratégies thérapeutiques pour assurer la pérennité de la dent dépulpée ;
- orientation n° 157 : Dépistage et prise en charge précoce des dysfonctions et dysmorphoses de l'appareil manducateur ;
- orientation n° 158 : Odontologie gériatrique ;
- orientation n° 159 : Diagnostic, prévention et traitement des pathologies muqueuses et osseuses bucco-dentaires,
- chirurgien-dentiste spécialisé en médecine bucco-dentaire :
- orientation n° 160 : Diagnostic, prévention et traitement des pathologies muqueuses et osseuses bucco-dentaires ;
- orientation n° 161 : Odontologie gériatrique.

#### Sage-femme

- orientation n° 162 : Soutien à l'allaitement, alimentation du nouveau-né ;
- orientation n° 163 : Sorties précoces de maternité ;
- orientation n° 164 : Soutien dans le cadre d'une prise en compte du deuil périnatal ;
- orientation n° 165 : Rééducation périnéale fonctionnelle ;
- orientation n° 166 : Soutien de la parentalité ;
- orientation n° 167 : Urgences périnatales au décours d'un accouchement physiologique.

#### Spécialité commune aux médecins et aux pharmaciens

- biologiste médical :
- orientation n° 168 : Maîtrise des évolutions dans les stratégies de prévention, dépistage, diagnostic et suivi des anomalies du métabolisme martial ;
- orientation n° 169 : Maîtrise des évolutions dans les stratégies de prévention, dépistage, diagnostic et suivi des pathologies hépatiques.
- orientation n° 246 : Innovations technologiques dans le domaine de la biologie médicale, y compris les nouveaux espaces de la biologie médicale (biologie hors les murs).

#### Professions de la pharmacie et de la physique médicale

##### Pharmacien

- pharmacien d'officine :
  - orientation n° 170 : Plan pharmaceutique personnalisé ;
  - orientation n° 171 : Biomédicaments et médicaments biosimilaires ;
  - orientation n° 172 : Bilan de médication ;
  - orientation n° 173 : Entretien pharmaceutique ;
  - orientation n° 174 : Conciliation médicamenteuse ;
  - orientation n° 175 : Dispensation médicamenteuse en urgence,
- pharmacien hospitalier :
  - orientation n° 176 : Plan pharmaceutique personnalisé ;
  - orientation n° 177 : Biomédicaments et médicaments biosimilaires ;
  - orientation n° 178 : Bilan de médication ;
  - orientation n° 179 : Entretien pharmaceutique ;
  - orientation n° 180 : Conciliation médicamenteuse,
- pharmacien industriel et grossiste répartiteur :
  - orientation n° 181 : Biomédicaments et médicaments biosimilaires ;
  - orientation n° 182 : Prévention des ruptures d'approvisionnement en médicaments et dispositifs médicaux,
- pharmacien distributeur et dispensateur de gaz :
  - orientation n° 183 : Dispensation des gaz à usage médical ;
  - orientation n° 184 : Dispensation de l'oxygène à domicile dans le cadre du syndrome d'apnée obstructive du sommeil (SAOS).
- physicien médical :
  - orientation n° 247 : Techniques d'imagerie médicale ;
  - orientation n° 248 : Techniques thérapeutiques utilisant les rayonnements.

#### Auxiliaires médicaux

##### Métiers du soin

- infirmier :
  - orientation n° 185 : Gestion de la violence et de l'agressivité des patients et de leur entourage ;
  - orientation n° 186 : Evaluation des besoins en soins du patient par l'infirmier et pertinence du plan de soins ;
  - orientation n° 187 : Soins infirmiers et surveillance des patients souffrant de pathologies cardiaques ;
  - orientation n° 188 : Soins infirmiers et surveillances des patients sous perfusion ;
  - orientation n° 189 : Soins infirmiers dans la prise en charge des plaies ;
  - orientation n° 190 : Soins infirmiers et surveillance des patients en période post opératoire immédiate, notamment lors des sorties précoces ;
  - orientation n° 191 : Soins infirmiers et surveillance des patients porteurs de stomies ;
  - orientation n° 192 : Promotion et développement d'une culture de santé sur les lieux de travail (infirmiers exerçant en santé au travail) ;
  - orientation n° 193 : Prévention, dépistage et surveillance des pathologies professionnelles en développant la démarche clinique infirmière en santé au travail (infirmiers exerçant en santé au travail) ;
  - orientation n° 194 : Identification des risques professionnels susceptibles de provoquer des atteintes à la santé (infirmiers exerçant en santé au travail) ;
  - orientation n° 195 : Consultation infirmière en milieu scolaire (infirmiers exerçant en milieu scolaire),
- infirmier anesthésiste :
  - Orientation n° 196 : Réhabilitation améliorée après chirurgie (RAAC) ;

- Orientation n° 197 : Gestion des abords vasculaires,
- infirmier de bloc opératoire :
- orientation n° 198 : Qualité et sécurité des actes exclusifs au bloc opératoire,
- infirmier puériculteur :
- orientation n° 199 : Allaitement maternel ;
- orientation n° 200 : Accompagnement à la parentalité notamment chez les populations en situation de vulnérabilité ;
- orientation n° 201 : Accompagnement, gestion et agrément des modes d'accueil du jeune enfant, individuels ou collectifs,
  
- auxiliaire de puériculture :
  
- orientation n° 249 : Soutien à la parentalité et développement du lien d'attachement ;
  
- orientation n° 250 : Allaitement maternel ;
  
- orientation n° 251 : Soins de bien-être et portage du jeune enfant.

#### Métiers de la rééducation

- diététicien :
- orientation n° 202 : Prise en charge de la dénutrition,
- ergothérapeute :
- orientation n° 203 : Aides-techniques et technologiques ;
- orientation n° 204 : Intervention auprès de personnes présentant des troubles de santé mentale ;
- orientation n° 205 : Intervention auprès d'adultes présentant un trouble du neuro-développement (TND) ;
- orientation n° 206 : Intervention dans le maintien, l'insertion et la réinsertion sociale et professionnelle pour les personnes en situation de handicap et de perte d'autonomie,
- masseur-kinésithérapeute :
- orientation n° 207 : Prévention et prise en charge des pathologies neuro-musculo-squelettiques ;
- orientation n° 208 : Prise en charge masso-kinésithérapique des troubles de la sphère abdomino-pelvienne ;
- orientation n° 209 : Rééducation et réadaptation des affections respiratoires et ventilatoires ;
- orientation n° 210 : Rééducation et réadaptation des affections cardiaques ;
- orientation n° 211 : Prise en charge masso-kinésithérapique pédiatrique ;
- orientation n° 212 : Evaluation, prévention et traitement des troubles cutané-trophiques et des troubles circulatoires superficiels et profonds ;
- orientation n° 213 : Pertinence des soins en masso-kinésithérapie ;
- orientation n° 214 : Prévention et prise en charge des troubles de la posture, de l'équilibre, et de la perte d'autonomie chez la personne fragile ou entrant en situation de dépendance ;
- orientation n° 215 : Evaluation, prévention et traitement des atteintes neurologiques, neuromusculaires et neurosensorielle d'origine centrale, périphérique et dégénérative,
- orthophoniste :
- orientation n° 216 : Intervention dans les pathologies de sphère ORL ;
- orientation n° 217 : Intervention dans les pathologies neurologiques (d'origine vasculaire, tumorale ou traumatique) et maladies neurologiques chroniques, invalidantes et évolutives,
  
- orientation n° 252 : Intervention dans les troubles neurodéveloppementaux (TND) de l'adulte,
- orthoptiste :

- orientation n° 218 : Vision et troubles de l'équilibre : prise en charge orthoptique,
- pédicure-podologue :
- orientation n° 219 : Bilan diagnostique en pédicurie-podologie, maîtrise des outils d'aide au diagnostic ;
- orientation n° 220 : Traitements instrumentaux et/ou orthétiques, thérapies manuelles : de l'analyse à la réalisation ;
- orientation n° 221 : Prescriptions en pédicurie-podologie,
- psychomotricien :
- orientation n° 222 : Repérage, dépistage et prise en charge des nouveau-nés et des jeunes enfants vulnérables.

#### Métiers médico-techniques

- manipulateur d'électroradiologie médicale :
- orientation n° 223 : Pratiques en scanographie ;
- orientation n° 224 : Fonctionnement d'un appareil de radiothérapie ;
- orientation n° 225 : Radioprotection et magnéto-protection des personnes exposées aux champs magnétiques à des fins médicales ;
- orientation n° 226 : Pratiques interventionnelles radioguidées,
- technicien de laboratoire médical :
- orientation n° 227 : Sécuriser l'acte et améliorer le parcours des différents échantillons (sang et autres) ;
- orientation n° 228 : Points of care, approche syndromique et approche multi-omique,

#### Métiers de l'appareillage

- audioprothésiste :
- orientation n° 229 : Contrôle d'efficacité audioprothétique par mesure objective du gain fonctionnel ;
- orientation n° 230 : Prise en charge audioprothétique du patient acouphénique ;
- orientation n° 231 : Appareillage pédiatrique,
- opticien-lunetier :
- orientation n° 232 : Vision de l'enfant ;
- orientation n° 233 : Vision de la personne âgée - Basse vision ;
- orientation n° 234 : Réfraction complexe ;
- orientation n° 235 : Optimisation des capacités visuelles au travail,
- orthoprothésiste :
- orientation n° 236 : Bilan clinique et radiologique du patient,
- podo-orthésiste :
- orientation n° 237 : Stratégie d'appareillage du pied (chaussures orthopédiques, orthèses plantaires, releveurs, orthèses) ;
- orientation n° 238 : Utilisation d'examens cliniques complémentaires dans le choix et l'adaptation de l'appareillage ;
- orientations pluriannuelles prioritaires de développement professionnel continu issues du dialogue conventionnel ;
- orientation n° 253 : Prise en charge des patients en coopération entre orthoptistes et ophtalmologistes (protocoles organisationnels, protocoles de coopération) ;
- orientation n° 254 : Prévention et dépistage des troubles visuels chez les enfants en âge préscolaire (9 mois à 3 ans) par les orthoptistes ;
- orientation n° 255 : Inlay, Onlay, matériaux et nouvelles technologies (chirurgiens-dentistes omnipraticiens) ;

- orientation n° 256 : Prévention bucco-dentaire et utilisation des vernis fluorés chez l'enfant (chirurgiens-dentistes omnipraticiens et chirurgiens-dentistes spécialisés en médecine bucco-dentaire).

Fait le 31 juillet 2019.

La ministre des solidarités et de la santé,

Pour la ministre et par délégation :

La cheffe de service, adjointe à la directrice générale de l'offre de soins,  
S. Decoopman

La ministre des armées,

Pour la ministre et par délégation :

La médecin général des armées, directrice centrale du service de santé des armées,  
M. Gygax

Conformément à l'article 3 de l'arrêté du 31 juillet 2019, les dispositions sont applicables aux actions de développement professionnel continu devant être réalisées à compter du 1er janvier 2020.

